

**KSHR** Konferenz Schweizer Handelsmittelschulrektorinnen und -rektoren  
**CDECS** Conférence des directrices et directeurs d'écoles de commerce suisses  
**CDSCS** Conferenza delle direttrici e dei direttori delle scuole di commercio svizzere  
**CDSCS** Conferenza da las directuras e dals directurs da las scolas medias commercialas svizra

*Le Président*

Martin Dolder

Wirtschaftsmittelschule Luzern

Hirschengraben 10, 6002 Luzern

Tel. 041 228 43 10

martin.dolder@edulu.ch

**M. Mauro DELL'AMBROGIO**

Secrétaire d'Etat à la formation, à  
la recherche et à l'innovation EFRI

Effingerstrasse 27

3003 Berne

Lucerne, le 20 décembre 2013

## **PRISE DE POSITION SUR LA FORMATION EN ECOLE DE COMMERCE**

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Lors de l'assemblée annuelle de la Conférence des directrices et directeurs des Écoles de Commerce de Suisse (CDECS) qui s'est tenue les 5 et 6 novembre 2013 à Brigue, les 40 membres présents (sur 60) ont voté à l'unanimité une prise de position - aussitôt baptisée "*Déclaration de Brigue*" - que nous souhaitons vous remettre, à vous ainsi qu'à l'ensemble des organes fédéraux et cantonaux concernés.

### **Prise de position :**

- Les Écoles de commerce à plein temps ont fortement restructuré leur offre au cours de ces dernières années et elles se conforment, au plus tard depuis la rentrée scolaire 2011/12, aux Plans d'Études Standard (PES) de 2009 ainsi qu'au règlement des employé-e-s de commerce de 2003. La formation à la pratique professionnelle a été intégrée avec succès à la formation. Pour ce faire, les écoles ont notamment introduit la Pratique Professionnelle Intégrée (PPI), appliqué le principe didactique de l'EOP (Enseignement Orienté Problèmes) et mis en œuvre le stage d'un an d'employé de commerce dans la voie de maturité professionnelle commerciale "3+1".
- Les Écoles de commerce vont s'efforcer - en fonction de leurs possibilités en tant qu'écoles à plein temps - de respecter l'esprit de l'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale de commerce (ORFO 2012). Elles adaptent en ce moment leurs bases règlementaires ainsi que leurs plans de formation pour se conformer aux exigences du plan d'études cadre pour la maturité professionnelle de 2012.
- Les voies de formation des écoles de commerce et des écoles professionnelles commerciales ne sont pas en concurrence, mais elles se complètent grâce à leurs différences et à leurs particularités.
- Le marché a besoin d'employés de commerce qualifiés, et il n'arrive pas à en recruter suffisamment par la filière duale. Dans de nombreux cantons, les écoles de commerce pallient ainsi le manque de places d'apprentissages dans les entreprises.

- Les entreprises apprécient hautement la qualité de nos stagiaires et de leur formation comme le prouve le fait que les élèves des Écoles de commerce en voie Maturité professionnelle commerciale "3+1" n'ont aucun mal à trouver des places de stages en entreprises.
- Le cursus de formation en École de commerce répond aux attentes de nombreux candidats qui souhaitent poursuivre leur formation scolaire et obtenir en même temps un diplôme professionnel.
- Dans ce contexte, les Écoles de commerce à plein temps demeurent également attachées à leur histoire et à leur expérience, particulièrement en ce qui concerne les disciplines spécifiques de culture générale offertes. Elles ont pour tradition une approche humaniste destinée à former des êtres humains économiquement efficaces, professionnellement efficaces, mais aussi des citoyennes et des citoyens capables de bâtir le monde de demain dans toutes ses dimensions.

### **Conclusion :**

Pour toutes ces raisons, les Écoles de commerce à plein temps estiment qu'il est indispensable de conserver un cadre légal fédéral fixant des limites claires, tout en laissant ouverts les différents dispositifs pédagogiques pour atteindre les objectifs liés à l'obtention des titres recherchés. Les particularités de la formation à temps plein en École de commerce doivent apparaître plus clairement dans les bases légales. Nous pensons notamment aux thèmes ci-dessous, où les écoles doivent pouvoir investir diverses voies répondant à des structures et des situations cantonales différentes :

- des bulletins de notes faisant apparaître la formation générale supplémentaire reçue
- des plans d'études propres pour les disciplines d'enseignement général
- la réalisation de l'interdisciplinarité
- la réalisation du TIP (*Travail interdisciplinaire centré sur un Projet*)
- la réalisation des objectifs liés à "Approfondir et Relier".

A notre avis, il serait dommage d'appliquer aux Écoles de commerce les prescriptions des formations duales, sans les adapter ou sans laisser une certaine marge de manœuvre pour les ajuster. Les objectifs et les exigences qualitatives doivent bien évidemment être les mêmes, mais les chemins pour y parvenir devraient davantage prendre en compte les spécificités de nos formations, largement reconnues. Nous serions volontiers disposés à présenter des pistes de réflexion pour illustrer les points énoncés ci-dessus.

La Conférence, par l'intermédiaire de ses délégués aux différents groupes de travail, soutiendra la présente prise de position et ne doute pas que celle-ci sera accueillie dans l'esprit positif et constructif qui en a animé sa rédaction.

Au nom de la Conférence, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, à mes sentiments respectueux.



c.c.: M. Theo NINCK, Président de la Conférence suisse des offices de formation professionnelle

les chefs de service office cantonale de la formation professionnelle